

DEPARTEMENT
DE LA SEINE SAINT DENIS

ARRONDISSEMENT
DE BOBIGNY

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté - Egalité - Fraternité

COMMUNE DES LILAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 19 décembre 2019

Le nombre de Conseillers
Municipaux en exercice
est de 35

L'an deux mille dix-neuf le dix-neuf décembre à dix-neuf heures.

Le Conseil municipal de la Commune des Lilas, légalement convoqué le douze décembre deux mille dix-neuf, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Daniel GUIRAUD, Maire.

OBJET

SUBVENTION
EXCEPTIONNELLE
POUR L'ANNEE
2019 A
L'ASSOCIATION
« CAL&CO » DANS
LE CADRE DE LA
MANIFESTATION
« NUIT BLANCHE ».

PRESENTS :

Daniel GUIRAUD, Arnold BAC, Françoise BALTEL, Lionel BENHAROUS, Nathalie BETEMPS, Patrick CARROUER, Madeline DA SILVA, Jean DESLANDES, Malika DJERBOUA, Camille FALQUE, Liliane GAUDUBOIS, Guillaume LAFEUILLE, Christian LAGRANGE, Gérard MESLIN, Christophe PAQUIS, Guillaume ROUSSEAU, Marlène UZAN, Sandie VESVRE, Georges AMZEL, Claude COLLIN, Jean-François DEBYSER, Marie-Geneviève LENTAIGNE (à partir de 19h40).

formant la majorité des Membres en exercice.

ABSENTS EXCUSES ET REPRESENTES :

Johanna BERREBI par Christian LAGRANGE, Roland CASAGRANDE par Gérard MESLIN, Isabelle DELORD par Sandie VESVRE, Farida FEKAR par Malika DJERBOUA, Valérie LEBAS par Patrick CARROUER, Christine MADRELLE par Liliane GAUDUBOIS, Narcisse NGAKA par Guillaume LAFEUILLE, Delphine PUIER par Camille FALQUE, Irina SCHAPIRA par Madeline DA SILVA, Frédérique SMADJA par Lionel BENHAROUS, Manuel ZACKLAD par Christophe PAQUIS, Sonia ANGEL par Jean-François DEBYSER, Marie-Geneviève LENTAIGNE (jusqu'à 19h40).

ABSENT : Mathieu AGOSTINI

SECRETAIRE : Arnold BAC

Accusé de réception en préfecture
093-219300456-20191219-D137-19-DE
Date de télétransmission : 20/12/2019
Date de réception préfecture : 20/12/2019

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 DECEMBRE 2019

OBJET : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE POUR L'ANNEE 2019 A L'ASSOCIATION « CAL&CO » DANS LE CADRE DE LA MANIFESTATION « NUIT BLANCHE ».

LE CONSEIL,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la demande formulée par l'association "Cal&Co", dans la cadre de l'organisation de la manifestation « Nuit Blanche 2019 »,

VU le budget communal,

VU l'avis de la commission compétente,

VU le rapport du représentant légal,

APRES EN AVOIR DELIBERE

ARTICLE 1 : APPROUVE l'attribution d'une subvention, d'un montant de 500 € (cinq cents euros), à l'association « Cal&Co » dans le cadre de l'édition 2019 de la manifestation « Nuit Blanche ».

ARTICLE 2 : DIT que les dépenses en résultant seront imputées au budget Ville de l'année correspondante.

ARTICLE 3 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet de Seine-Saint-Denis, à Monsieur le Trésorier Municipal de la Ville des Lilas, et affichée en mairie.

Et ont signé au registre les membres présents,
Pour copie conforme,

Le Maire des Lilas,

Daniel GUIRAUD



Certifiée exécutoire compte tenu :

- de sa transmission en Préfecture
- et de son affichage le **23 DEC. 2019**
(pendant une durée continue de 2 mois)

Délibération votée par :

Voix pour 34

Voix contre 0

Abstentions 0

NPPV 0

Accusé de réception en préfecture
093-219300456-20191219-D137-19-DE
Date de télétransmission : 20/12/2019
Date de réception préfecture : 20/12/2019